Saint-Nazaire, le 19 novembre 2021

syndicat des territoriaux 44 la cgt Saint-Nazaire & Carene

A

Monsieur SAMZUN David

Maire de Saint-Nazaire

Objet : préavis de grève pour les agents des services enfance et du SPLMF.

Monsieur le Maire

Le syndicat CGT des territoriaux de la mairie de Saint-Nazaire et de la CARENE a décidé de déposer un préavis de grève de 0 à 24 heures pour les agents des services enfance et du SPLMF. les 29, 30 novembre, 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9 10, 13, 14, 15, 16 et 17 décembre.

Suite aux différentes problématiques remontées, aux manques de réactivité, capacité du service, de l'administration pour les entendre, y répondre, ou les résoudre, les agents ont besoin d'exprimer par la grève certains de leurs maux. Après plusieurs années de TPE, d'annonce de plan d'action (projet de service…) les problématiques sont récurrentes ainsi, les agents du service enfance et SPLMF se sont réunis et ont décliné leurs revendications.

REVENDICATIONS :

-reconnaissance des métiers de l'animation (pénibilité/ sujétions particulières…).

Rendre attractif le métier pour éviter les démissions et non pas agir seulement sur les recrutements:

-Prendre en compte la pénibilité due aux coupures (dans un premier temps, rester à 1569 heures puis trouver un système permettant un réel repos des agents (une base 32 heures de travail payé 35 comme proposé dans la convention collective de l'animation.

-Valoriser le travail et augmenter les salaires et notamment ceux des plus petits contrats.

-Prendre en compte tous les déplacements des agents avec leur véhicule personnel entre deux lieux de travail.

-Rencontrer chaque agent avec un petit contrat qui a été annualisé sans qu'il soit prévenu et voir avec lui si ça lui convient.

- Passage en catégorie B des responsables de site et directeurs ALSH.

-RDS Bis : clarifier ce poste qui existe non officiellement et reconnaître financièrement cette fonction.

-Prime de responsabilité dès le premier travail de direction/coordination, comme dans certains services.

- Travailler les profils de poste aux réel des tâches effectuées et valoriser le travail réel.

-Trouver un système pour valoriser les heures supplémentaires effectuées/mois.

Améliorer la qualité du travail pour un service public de qualité :

- Donner accès à des formations diplômantes.

-Deux RDS par site ou un RDS et un animateur RDS bis pour les sites qui ne nécessitent pas deux RDS. Un adjoint ALSH pour les sites qui n'en ont pas.

- Respect des taux d'encadrement et retour à des taux d'encadrement non dérogatoire compatible avec une qualité pédagogique sur le périscolaire.

-une meilleure organisation du service

-INCOVAR : clarifier l'utilisation du logiciel : qui fait quoi, valide quoi, à quel moment. Etablir un document clair et précis listant les tâches/responsabilités de chacun. Les agents veulent avoir une visibilité sur l'année de leurs temps de travail comme cela était fait auparavant avec la feuille de modulation. Les agents veulent avoir un temps de travail dédié à l'utilisation des outils numériques support (SNAPI, INCOVAR…) et comprendre à qui faire les demandes

-mise en place bancale d'INCOVAR : de quelle manière avez-vous anticipé les erreurs susceptibles de se produire (compteur des agents erronés, heures supplémentaires non payées, heures non rentrées…) en fin d'année.

-une diffusion de l'information plus claire et directe : une réunion RDS/responsable de service et directeur ALSH/responsable de service par mois.

-meilleure gestion des ouvertures ALSH en fonction des demandes, fréquentations (noël par exemple)

-listes d'attente TPE et ALSH : la demande est grandissante

-sécurité au travail : de plus en plus d'agressions au travail. Clarifier les procédures et l'accompagnement des agents et travailler à la prévention des agressions.

-mise en place rapide d'un plan d'action pour reconnaître, identifier et régler les problématiques de fonctionnement à tous les niveaux. Interroger les agents sur les problèmes **réels** et mettre en place de solutions opérationnelles.

-inclusion : des moyens supplémentaires. Plus d'agents dans les ALSH et dans les **écoles** en fonction du nombre d'enfants accueillis. Au moins un agent hors taux d'encadrement sur chaque ALSH (mercredi et vacances) et au moins un agent hors taux d'encadrement sur chaque école accueillant des enfants à besoins éducatifs particuliers.

-PCA : tout le monde n'est pas à la même enseigne. Quels critères sont pris en compte pur savoir quel agent vient en renfort sur site ?

Les revendications sont les suivantes :

- Prise en compte des sujétions particulières au titre de la pénibilité et des contraintes horaires au 1er janvier 2022
- Prise en compte de l'étude du CNFPT d'octobre 2014 pour la définition des postes pénibles
- Sujétions particulières pour les plus de 60 ans
- Pour le RIFSEEP, suppression des groupes C2b, C1b et B3.
- Un IFSE minimum de 300 € pour les catégories C.

Nous vous adressons, Monsieur le Mairet, nos salutations distinguées.

Le secrétaire général,

POUESSEL Fabien